

l'assurance qu'on fera quelque chose pour donner suite à ses recommandations.

Ainsi que le chef de l'opposition (M. Graydon) l'a signalé hier dans l'exposé soigneusement préparé qu'il a fait au sujet de la législation sociale, il est singulier que le Gouvernement ait eu à attendre jusqu'après la convention de Winnipeg pour donner aux réformes sociales une si large part dans son programme. La convention ne datant que de six ou sept semaines, cela explique peut-être que, le Gouvernement n'a pas encore eu le temps de communiquer avec les divers gouvernements provinciaux pour s'entendre avec eux sur ce sujet. Si nous désirons établir l'égalité dans les lois sociales au Canada, le temps est venu pour les provinces d'abandonner quelques-uns de leurs droits à l'autorité centrale. Les lois concernant les salaires minimum ne sont pas uniformes dans les diverses provinces. Il existe diverses lois assurant des allocations aux mêmes et aux femmes en couches, ainsi que d'autres lois analogues dans les différentes provinces. De grands progrès ont été réalisés dans les provinces, mais il n'y a pas d'uniformité en matière de lois sociales. Il en résulte que la mortalité des nouveaux-nés est beaucoup plus grande dans certaines provinces que dans d'autres, soit dit sans vouloir viser une province en particulier. De fait, il n'y a pas d'uniformité dans les services sociaux. Si nous désirons vraiment faire quelque chose pour les soldats qui nous reviendront après la guerre, si nous voulons que les sentiments des citoyens ordinaires à l'égard des œuvres sociales se traduisent par des mesures législatives, il est temps, je crois, que le gouvernement fédéral assume le contrôle exclusif des mesures sociales. Il n'y aurait guère de difficulté de ce côté, si les autorités fédérales entamaient des pourparlers avec les gouvernements provinciaux. Le premier ministre a déclaré dans son discours que cela pourrait donner lieu à certaines difficultés, mais il a ajouté que sur bien des points les provinces seraient, croyait-il, disposées à permettre au gouvernement fédéral d'appliquer de telles lois.

Les membres de l'opposition de Sa Majesté ont certaines idées bien arrêtées sur ce problème. Ils croient que le gouvernement fédéral devrait acquitter les frais de toutes les œuvres de sécurité sociale et cela devrait se faire dès maintenant. En outre, nous croyons qu'il incombe au Gouvernement d'assurer à toute la population des soins médicaux, dentaires, hospitaliers et prénatals, et de mettre en pratique d'autres principes d'hygiène et de diététique propres à sauvegarder la santé des citoyens. Nous croyons aussi qu'il importe d'adopter dès maintenant des lois assurant une subsistance suffisante aux gens inaptes au

[M. Diefenbaker.]

travail, d'instituer un régime d'assurance-retraite et d'abaisser l'âge auquel les pensions de vieillesse peuvent être obtenues.

Permettez-moi une digression, monsieur l'Orateur. Pour moi, rien ne saurait relever davantage le moral de la nation tout entière que le paiement immédiat, par le Gouvernement, d'une indemnité de vie chère à ceux qui touchent les pensions de vieillesse. Oublions les difficultés que présenterait le financement d'un projet de pensions de vieillesse par le gouvernement fédéral et les provinces. Il convient de porter immédiatement les pensions de vieillesse, pour la durée de la guerre, à des niveaux beaucoup plus élevés que ceux que nous connaissons maintenant et qui n'assurent à leurs titulaires qu'une misérable existence. Si le gouvernement pouvait accorder ces augmentations, toute la population canadienne l'approuverait. Nous n'aurions pas besoin de l'approbation des provinces, si le Dominion était prêt à solder les frais supplémentaires; en versant ce montant additionnel, nous ferions naître un espoir nouveau dans le cœur de ces gens dont un grand nombre aujourd'hui, en raison de l'insuffisance de la pension, vivent dans des conditions voisines de la misère.

Enfin, si jamais il y a eu une question propre à captiver l'imagination, c'est bien celle de l'après-guerre, celle du monde nouveau dont ont parlé si souvent le premier ministre, M. Churchill et le président Roosevelt. A ce sujet, j'ai cru qu'on avait très bien agi en faisant parvenir au premier ministre de la Grande-Bretagne et au président Roosevelt les messages qui ont été lus au début de la journée. On a bien fait parce que ces deux chefs ont dominé la situation mondiale; ils ont permis aux démocraties d'espérer; ils ont inspiré à tous les citoyens de leur pays un courage qui n'a d'autre but que la victoire. Ils ont ouvert la voie aux réformes sociales; à l'heure actuelle, les lois de sécurité sociale de la Grande-Bretagne sont bien supérieures aux nôtres, et au-delà de la frontière, aux Etats-Unis, le président Roosevelt au cours des dix dernières années, a fait adopter des mesures sociales destinées à améliorer les conditions de l'homme moyen, et ce, à un degré qui n'a jamais été égalé jusqu'ici sur le continent nord-américain. A notre avis, cette question de la sécurité sociale est tellement importante que le gouvernement devrait nommer dès maintenant un ministre de la sécurité sociale et de la restauration, à qui incomberait la mise à exécution des mesures de sécurité sociale. Voilà notre programme. Nous croyons qu'étant donné la lourde responsabilité que doit porter le premier ministre et les autres membres du cabinet à l'heure